

Procès-verbal n°1 de la Commission d'Accompagnement des Clubs

Réunion du : **Mardi 07 Septembre 2021 (réunion électronique)**

À : **10h00 – DGL**

Présidence : **M. David MIDDIONE**

Présents : **Mmes Fatiha BADAoui, Christie CORNUS, Audrey FIRMIN,
MM. Fabien AKKERMANS, Bernard BERGEN, Laurent GILLES, Boris SAMBOEUF**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Formation FMI

Des formations/recyclages FMI seront organisées pour les Clubs durant le mois de Septembre 2021.

- Le 09/09/2021 de 18h30 à 20h30 à SAINT PRIVAT DES VIEUX (12 places)
- Le 13/09/2021 de 18h30 à 20h30 à SUMENE (10 places)
- Le 15/09/2021 de 18h30 à 20h30 à NIMES (20 places)

Les inscriptions se font par retour de mail au secrétariat du District.

Rappels aux Clubs

- **Mise à jour du mot de passe**

Pour rappel, le mot de passe devient invalide deux fois par an, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque saison. Il appartient à chaque utilisateur de vérifier la validité du mot de passe.

En cas d'invalidité, aller sur <https://fmi.fff.fr/assistance> (onglet 4 : « Mot de passe Oublié ou Expiré »)

- **Création des comptes FMI**

Les équipes déjà équipées doivent s'assurer que la personne en charge de la tablette cette saison possède bien un compte (via Footclubs) au sein du club pour pouvoir utiliser l'application.

Les équipes nouvellement équipées doivent, si possible avant les réunions de formation, faire cette opération par l'intermédiaire de leur correspondant Footclubs.

La procédure se trouve en pages 5 à 7 du guide utilisateur (<https://fmi.fff.fr/assistance/>, à la rubrique « Documentation »).

Rappels de règlements

- **Pour les compétitions sous FMI :**

- Utilisation de l'application obligatoire (si la tablette dysfonctionne, le club doit tout mettre en œuvre pour en trouver une autre, même personnelle, avec l'application installée et la synchronisation effectuée)
- Dirigeant formé et avec les codes d'utilisation valides
- Pour le club recevant, synchronisation obligatoire le jour de la rencontre (avant le match !)
- Tout doit être mis en œuvre pour utiliser la FMI, sous peine d'amende (100 Euros au Club fautif).

Si le club n'utilise pas la FMI, quelle que soit la raison :

- Rapport à envoyer par courriel au Secrétariat du District le jour même, même sans demande officielle du District, avec envoi des photos des écrans en cas de dysfonctionnement de la tablette (sinon application en plus de l'amende pour non-envoi, lire ci-après)
- Utilisation d'une feuille de match papier qui est à scanner au District le jour même, puis envoi de l'original sous trois jours (sous peine d'amende).

La FMI doit être transmise par le Club recevant le jour même de la rencontre (25 Euros pour le club fautif).
Pour les Coupes, le délai est réduit à 4 heures la rencontre.

Usage de la FMI

Pour rappel, lorsqu'un match se déroule en lever de rideau, vous devez utiliser deux tablettes et non une seule tablette (même si les 2 rencontres apparaissent) car si vous remplissez la FMI pour le 2^{ème} match, vous ne pourrez plus revenir à la FMI du 1^{er} match.

Toutes les informations d'avant-match (compositions et signatures) doivent être impérativement renseignées avant l'heure du coup d'envoi de la rencontre. Sinon vous rencontrerez un problème. Pour résoudre votre problème, il faut rentrer dans les paramètres de la tablette et modifier l'heure.

Pour transmettre la FMI, vous devez impérativement synchroniser la tablette à la fin de la rencontre, en vous connectant en WIFI au siège du club ou à votre domicile ou en faisant un partage de connexion avec votre smartphone.

Le Président.

David MIDDIONE

La Secrétaire de séance.

Fatiha BADAoui